

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 980 283

②1 N° d'enregistrement national : **11 58315**

⑤1 Int Cl⁸ : **G 06 F 3/0484 (2013.01), G 08 C 19/28, H 04 N 13/00**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 19.09.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.03.13 Bulletin 13/12.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : **OBERTHUR TECHNOLOGIES**
Société anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BERTIN MARC.

⑦3 Titulaire(s) : **OBERTHUR TECHNOLOGIES** Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : SANTARELLI.

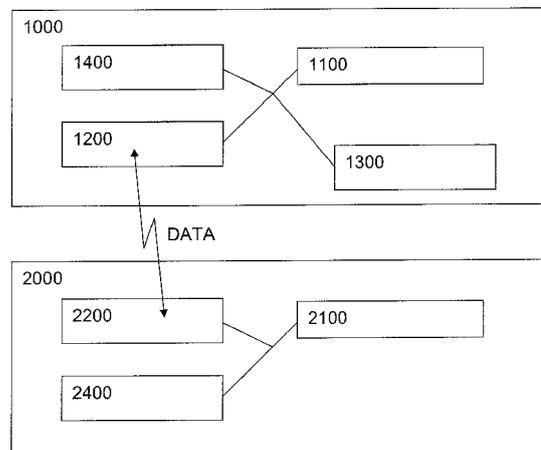
⑤4 **PROCEDE DE COMMUNICATION ET SYSTEME ASSOCIE DE TYPE LUNETTES POUR UN UTILISATEUR UTILISANT UN POSTE DE VISUALISATION.**

⑤7 La présente invention concerne un procédé de communication entre un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation (2000) et ledit dispositif de visualisation, comprenant les étapes suivantes:

-acquérir, au niveau d'une interface d'acquisition (1400) intégrée dans une paire de lunettes (1000) de l'utilisateur, une information d'utilisation des lunettes;

-générer et transmettre au dispositif de visualisation (2000), par un microcontrôleur (1100) intégré aux lunettes, un signal de données (DATA) en fonction de l'information acquise.

L'information acquise permet notamment l'authentification de l'utilisateur, de sorte à transmettre, au dispositif de visualisation, des données que celui-ci va utiliser pour afficher un contenu numérique.



FR 2 980 283 - A1



5 La présente invention concerne un procédé de communication et un système associé de type lunettes pour un utilisateur utilisant un poste de visualisation. L'invention trouve une application particulière dans la communication entre des lunettes 3D et un écran d'affichage 3D correspondant.

10 Les détenteurs de lunettes utilisent celles-ci souvent pour regarder un poste de visualisation, tel qu'une télévision ou un écran de cinéma. Ces lunettes peuvent être des lunettes de correction pour corriger les défauts des yeux de l'utilisateur. Elles peuvent également être spécifiques au poste de visualisation utilisé, en offrant des fonctions supplémentaires. Tel est le cas des récentes lunettes 3D qui procurent un effet de relief 3D en collaboration avec un écran 3D associé.

15 Il existe aujourd'hui des lunettes 3D actives, par exemple selon la technologie XPanD 3D (non commercial), par lesquelles l'effet 3D est obtenu par des obturations rapides et successives de chaque œil, synchronisées avec les images 3D affichées sur un téléviseur 3D ou écran de cinéma 3D. Cette synchronisation est assurée à l'aide d'un signal de synchronisation infrarouge envoyé par la source des
20 images affichées aux lunettes, comme décrit par exemple dans la publication US 2010/194857.

De façon générale, l'utilisation de lunettes est étroitement liée à la nature visuelle des postes de visualisation. Il existe donc un intérêt à tirer profit de cette situation pour améliorer l'utilisation des postes de visualisation, tels qu'un téléviseur.

25 Dans ce dessein, l'invention concerne notamment un procédé de communication entre un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation et ledit dispositif de visualisation, comprenant les étapes suivantes:

–acquérir, au niveau d'une interface d'acquisition intégrée dans une paire de lunettes de l'utilisateur, une information d'utilisation des lunettes;

30 –générer et transmettre au dispositif de visualisation, par un microcontrôleur intégré aux lunettes, un signal de données en fonction de l'information acquise.

L'invention permet de tirer profit des lunettes utilisées dans le cadre d'une action de visualisation, comme source de données propices au fonctionnement du
35 dispositif de visualisation. Cela est rendu possible, selon l'invention, par l'acquisition

d'une information au niveau d'une interface d'acquisition permettant d'évaluer un environnement extérieur d'utilisation et par la transmission d'un signal qui en découle audit dispositif de visualisation.

5 Les lunettes sont en effet un équipement parfaitement complémentaire d'un dispositif de visualisation, et à ce titre, utilisable de façon efficace pour apporter des données audit dispositif de visualisation.

Comme décrit par la suite, l'interface d'acquisition permet de détecter une information relative à un environnement externe, tel que le fait d'utiliser les lunettes détecté par un capteur approprié ou tel que l'identité de l'utilisateur aux fins de
10 transmettre des données éventuellement personnalisées. La transmission peut être opérée par des techniques classiques de communication, et de façon avantageuse par voie sans fil de type radio (selon la norme Zigbee ou Bluetooth – noms commerciaux) ou infrarouge.

Les techniques actuelles de miniaturisation, par exemple au travers des
15 modules sécurisés ou des cartes à puces, permet d'offrir des solutions pour intégrer des composants, tels qu'une interface d'acquisition, un microcontrôleur et/ou une interface de communication, au sein d'une structure de lunettes (par exemple dans les branches et/ou le cadre des lunettes).

Dans un mode de réalisation de l'invention, l'information d'utilisation des
20 lunettes acquise est une information d'authentification de l'utilisateur. Divers modes de réalisation sont envisagés tels que décrits par la suite, allant de l'acquisition de données biométrique à la saisie d'un code confidentiel (par exemple un code PIN – pour *Personal Identification Number*). Cette configuration permet d'effectuer des opérations personnalisées et ainsi de transmettre, par les lunettes de l'utilisateur, des
25 données également personnalisées au dispositif de visualisation.

En particulier, l'information d'authentification acquise est une information biométrique acquise à l'aide d'au moins un capteur intégré aux lunettes. Les lunettes, de par leur position sur l'utilisateur et/ou leur manipulation, constituent un moyen efficace d'acquérir des données biométriques de ce dernier sans solliciter l'utilisateur:
30 détection d'une empreinte digitale lors de la manipulation des branches, détection d'un angle d'inclinaison de la tête propre à l'utilisateur ou de données biométriques représentatives de caractéristiques de la tête de l'utilisateur (iris, rétine, image du visage, dimension et forme de la tête déduites de la déformation des branches, etc.) pendant l'utilisation des lunettes.

Dans un mode de réalisation, le procédé comprend en outre l'authentification de l'utilisateur auprès du microcontrôleur intégré aux lunettes et à partir de l'information d'authentification acquise, avant de transmettre ledit signal de données au dispositif de visualisation uniquement en cas d'authentification réussie.

5 Ainsi, la transmission de données (par exemple une seconde information stockée en mémoire) au dispositif de visualisation est conditionnée à l'authentification du porteur des lunettes.

Selon différents modes de réalisation, le signal de données généré et transmis est de nature variée. En particulier, le dispositif de visualisation prend

10 avantageusement en compte les données du signal généré et transmis pour rendre un contenu sur un écran d'affichage.

Ainsi, selon un premier mode de réalisation, le signal de données généré et transmis comprend au moins une clé cryptographique de déchiffrement d'un contenu numérique à afficher sur le dispositif de visualisation.

15 Cette disposition permet à l'utilisateur d'utiliser ses lunettes pour stocker une clé de déchiffrement qui lui est généralement propre. Cette information est par exemple stockée en mémoire d'un module sécurisé.

Dans une configuration en variante, il peut être prévu que le procédé comprenne, au niveau du microcontrôleur des lunettes, les étapes suivantes:

20 – obtenir un contenu numérique crypté;
– obtenir une clé de décryptage à partir de l'information acquise;
– décrypter le contenu numérique crypté à l'aide de la clé de décryptage;
et procédé dans lequel le signal de données transmis au dispositif de visualisation comprend le contenu numérique ainsi décrypté.

25 Les lunettes sont ainsi prévues comme moyen de décryptage des données à visualiser, lesquelles peuvent être stockées en local dans une mémoire intégrée aux lunettes ou être reçues d'un équipement externe. En particulier, l'obtention du contenu numérique crypté peut comprendre la réception, par une interface de communication intégrée aux lunettes, d'un contenu numérique crypté transmis par le dispositif de

30 visualisation.

Les lunettes peuvent ainsi constituer un moyen de décryptage personnel que l'utilisateur peut transporter et utiliser en tout endroit.

L'utilisation des lunettes pour un tel décryptage peut en outre être conditionnée à l'utilisation effective des lunettes par l'utilisateur. Dans ce contexte, le

35 décryptage en continu du contenu numérique crypté à l'aide de la clé de décryptage et

la transmission en continu du contenu décrypté au dispositif de visualisation sont conditionnés à une détection continue, par au moins un capteur intégré aux lunettes, du port des lunettes par ledit utilisateur. En d'autres termes, si le port des lunettes est interrompu, le décryptage et la transmission sont également interrompus. Cette disposition sécurise l'utilisation des lunettes lorsqu'elles comprennent une clé de décryptage, généralement personnelle.

La détection continue peut notamment comprendre l'authentification continue (par analyse de l'iris, la rétine, l'image du visage, etc.) de l'utilisateur auquel la clé de décryptage utilisée est personnelle.

Selon un autre mode de réalisation, le signal de données généré et transmis comprend des données de configuration pour configurer (par exemple un rendu audio et/ou d'affichage) le dispositif de visualisation. Il peut s'agir de préférences personnelles (volume, chaînes ou langues préférées, paramètres par défaut, etc.). En effet, les lunettes étant des objets personnels, elles peuvent être utilisées avantageusement à des fins de personnalisation. En particulier, les données de configuration appartiennent à un profil propre à l'utilisateur et obtenu à l'aide de ladite information acquise (généralement une donnée d'identification, biométrique ou non).

Selon encore un autre mode de réalisation, le signal de données généré et transmis comprend des données à afficher par ledit dispositif de visualisation. A titre d'exemple, il peut s'agir de menus, par exemple personnalisés selon l'utilisateur ou propre aux fonctions liées à la présence de lunettes (agrandissement, fonction 3D pour des lunettes 3D).

Selon encore un autre mode de réalisation, le signal de données généré et transmis comprend un signal de commande du dispositif de visualisation. Dans cette configuration, les lunettes peuvent être utilisées comme télécommande dudit dispositif de visualisation, par exemple par détection des mouvements de la tête ou des yeux de l'utilisateur.

Selon une application particulière de l'invention, le dispositif de visualisation comprend un écran d'affichage 3D et les lunettes sont des lunettes 3D pour visualiser une image 3D sur ledit écran. Dans ce cas en effet, la présence des lunettes est généralement indispensable pour profiter pleinement des possibilités de l'écran d'affichage. Ainsi, il est avantageux de tirer profit de cette présence pour utiliser les lunettes comme source de données pour cet écran.

Corrélativement, l'invention concerne également des lunettes pour un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation, intégrant:

–une interface d'acquisition configurée pour acquérir une information d'utilisation des lunettes;

–un microcontrôleur pour générer et commander la transmission, au dispositif de visualisation, d'un signal de données en fonction de l'information acquise.

5 Les lunettes présentent des avantages similaires à ceux du procédé de communication exposé ci-dessus.

De façon optionnelle, les lunettes peuvent comprendre des moyens se rapportant aux caractéristiques du procédé de communication exposé précédemment.

10 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après, illustrée par les dessins ci-joints, dans lesquels :

- la **figure 1** représente schématiquement des lunettes et un dispositif de visualisation selon l'invention;

- la **figure 2** illustre un exemple de capteur d'information biométrique pour une mise en œuvre de l'invention; et

15 - la **figure 3** illustre un autre exemple de capteur d'utilisateur des lunettes selon l'invention.

La **Figure 1** illustre schématiquement des lunettes 1000 d'un utilisateur et un dispositif de visualisation 2000, par exemple un téléviseur, un ordinateur ou encore une tablette numérique.

20 Les lunettes 1000 peuvent être des lunettes classiques de vue que l'utilisateur porte lorsqu'il regarde un contenu sur le dispositif de visualisation 2000. Lorsque ce dernier est conçu pour afficher des contenus en trois dimensions (3D), les lunettes 1000 peuvent être du type lunettes 3D bien connues de l'homme de l'art.

25 La figure montre des composants électroniques intégrés dans les lunettes 1000, par exemple selon les mêmes mécanismes d'intégrations que ceux mis en œuvre pour la production de lunettes 3D dites actives. Ces composants électroniques sont notamment intégrés dans la monture des lunettes 1000, par exemple au niveau des branches, des cadres entourant les verres ou du pont reliant ces cadres. En variante, ils sont rapportés sur un circuit imprimé de faible dimension (par exemple une
30 carte à puce) lié physiquement aux lunettes.

Dans un mode de réalisation, tout ou partie de ces composants est intégré dans un module sécurisé de microcircuit (ou carte à puce conforme à la norme ISO7816).

35 Les lunettes 1000 intègrent ainsi un microcontrôleur 1100, un module de communication 1200 avec le dispositif de visualisation 2000, une mémoire 1300, ainsi

qu'une interface d'acquisition 1400 conçue pour acquérir une information d'utilisation des lunettes.

Le microcontrôleur 1100 est avantageusement sécurisé, c'est-à-dire conforme au critère commun ou au standard FIPS (pour *Federal Information Processing Standards*).

Le module de communication 1200 peut être de nature variée comme il ressortira des exemples d'application de l'invention ci-après. Par exemple, le module de communication 1200 est un émetteur-récepteur de type radiofréquence notamment selon l'un des protocoles Zigbee, Bluetooth, IEEE standard 802.15.1, ou de type infrarouge.

Le module de communication 1200 permet la transmission d'un signal de données généré au niveau des lunettes conformément à l'invention. Dans certaines applications, ce module 1200 permet aussi la réception de données depuis une source externe, incluant le dispositif de visualisation 2000, auquel cas une communication bidirectionnelle avec ce dispositif 2000 est mise en œuvre.

Dans un mode de réalisation, ce module de communication 1200 met en œuvre des communications sécurisées à l'aide de moyens cryptographiques, par exemple par signature ou cryptage/décryptage. Dans ce cas, des algorithmes de cryptage/décryptage et des clés correspondantes sont prévus au niveau des microcontrôleurs intégré aux lunettes et présent dans les équipements externes (notamment le dispositif de visualisation 2000).

La mémoire 1300 est une mémoire de stockage, type mémoire morte ou mémoire flash. Selon l'invention, elle comporte préférentiellement au moins une information à partir de laquelle le signal de données à transmettre au dispositif de visualisation 2000 est généré. Comme illustré dans les exemples ci-dessous, la nature de cette information peut être variée: clé cryptographique, contenu numérique, préférences système ou utilisateur, etc.

L'interface d'acquisition 1400 est une interface entrée-sortie préférentiellement constituée d'au moins un capteur permettant l'acquisition d'une information d'utilisation des lunettes. Il peut notamment s'agir d'une interface homme machine par laquelle l'utilisateur précise une donnée d'identification ou d'authentification (un code PIN saisi sur un clavier, une donnée biométrique acquise par des capteurs appropriés, par exemple). Divers exemples d'applications sont décrits par la suite.

Selon l'invention, une telle information acquise par l'interface 1400 est utilisée pour générer, par le microcontrôleur 1100, un signal de données DATA destiné au dispositif de visualisation 2000, téléviseur ou tablette numérique par exemple.

5 Dans un mode de réalisation particulier, l'interface 1400 peut en outre comprendre un bouton et/ou un clavier permettant à l'utilisateur de confirmer ou d'inhiber la transmission du signal de données DATA au dispositif 2000.

Le dispositif de visualisation 2000 comprend, outre un microcontrôleur 2100, un module de communication 2200 correspondant à celui 1200 des lunettes 1000, pour recevoir ce signal de données DATA. Ce module de communication 2200
10 permet ainsi de communiquer avec plusieurs lunettes de plusieurs utilisateurs, et éventuellement avec d'autres dispositifs externes.

Enfin, de par sa nature visuelle, le dispositif de visualisation 2000 comprend également un écran 2400 pour afficher un contenu numérique. Le contenu numérique ou son rendu peut en particulier être fonction du signal de données DATA
15 reçu comme il ressortira plus en détail d'exemples ci-après.

Dans un premier exemple général de l'invention mettant en œuvre une authentification de l'utilisateur des lunettes 1000, ce dernier saisit des données d'authentification AU (ou "*d'identification*") à l'aide de l'interface d'acquisition 1400. Ces
20 données AU sont transmises au microcontrôleur 1100 qui les compare à des données d'authentification de référence AR mémorisées dans la mémoire 1300.

Cette comparaison est constitutive d'une opération d'authentification de l'utilisateur. Si les données AU et AR correspondent (authentification réussie), le microcontrôleur 1100 récupère des données DATA mémorisées dans la mémoire 1300
25 et la communique au dispositif de visualisation 2000 via le module de communication radio 1200.

A réception de ces données DATA, le dispositif de visualisation 2000 commande l'affichage et le rendu d'un contenu numérique sur l'écran 2400 en fonction de ces données DATA.

30 Pour l'acquisition des données d'authentification AU, l'interface d'acquisition 1400 peut être constituée de capteurs biométriques ou assimilés, ou d'une interface de saisie telle qu'un mini-clavier numérique ou alphanumérique, ou encore d'une interface de communication sans contact.

A l'aide d'un mini-clavier, l'utilisateur peut ainsi saisir un code PIN en guise de données d'authentification. L'authentification consiste alors à comparer ce code PIN avec un code PIN de référence préenregistré.

5 Pour ce qui est de l'interface de communication sans contact, typiquement selon la norme ISO/IEC 14443 ou selon le protocole NFC (pour *Near Field Communication*), équipant une carte à puce intégrée aux lunettes 1000, l'utilisateur des lunettes peut être porteur (dans une poche) d'un lecteur externe de carte à puce selon cette norme permettant la transmission d'une information d'authentification AU depuis le lecteur vers l'interface 1400 (cette information AU pouvant être stockée en mémoire
10 du lecteur ou être saisie par l'utilisateur sur le lecteur externe). L'utilisateur s'authentifie ainsi sans contact.

Enfin, à l'aide d'un capteur biométrique, l'utilisateur peut saisir une information biométrique d'authentification telle que par exemple une empreinte digitale (ensemble de minuties représentant ladite empreinte digitale).

15 De préférence, le capteur biométrique peut être disposé de telle sorte qu'aucune action volontaire de l'utilisateur ne soit requise. Par exemple, le capteur d'empreinte digitale peut être pourvu sur les branches des lunettes de telle sorte qu'en manipulant ces dernières (en les ouvrant par exemple), une empreinte digitale de l'utilisateur est acquise.

20 Un autre exemple d'information biométrique peut être l'angle d'inclinaison des lunettes par rapport à l'horizontale. Cet angle est en effet caractéristique de l'utilisateur sans action spécifique de sa part. Le capteur approprié 1400 est dans ce cas un inclinomètre, par exemple sous la forme de MEMS (pour *Microelectromechanical systems*).

25 L'information biométrique peut en variante être représentative d'au moins une caractéristique de la tête de l'utilisateur. Cette information peut alors être acquise par le ou les capteurs 1400 lors du port des lunettes.

Dans un premier exemple, l'information biométrique est représentative de dimensions de la tête au niveau des lunettes. Des capteurs 1400 de type capteurs ou
30 jauges de déformation ou de contrainte peuvent être prévus dans les branches des lunettes (un capteur par branche, ou une pluralité de capteurs répartis le long de chaque branche pour plus de précision dans l'évaluation de la déformation) de sorte à obtenir une valeur représentative de l'écartement des branches et donc de dimensions de la tête au niveau des lunettes portées.

Dans un autre exemple, l'information biométrique est une image du visage à comparer avec une image préenregistrée AR. Notamment cette image peut être une vue de haut du visage acquise par une caméra 1400 située par exemple sur le pont des lunettes 1000, comme illustré schématiquement sur la **Figure 2**.

5 Dans une variante utilisant également une caméra 1400, située cette fois sur le côté des cercles, l'information biométrique peut être une image de l'iris de l'utilisateur acquise par cette caméra lorsque l'utilisateur tourne le regard en direction de celle-ci, par exemple sur l'instruction d'un message affiché sur l'écran 2400 du dispositif de visualisation 2000.

10 L'acquisition d'une information biométrique (par exemple l'iris, le visage, une dimension de la tête, etc.) de l'utilisateur sans un concours volontaire de ce dernier présente l'avantage de pouvoir mettre en œuvre, au sein du microcontrôleur 1100, un contrôle continu ou "authentification continue" du porteur des lunettes. Cette authentification continue peut par exemple conditionner dans le temps la transmission
15 de données qui varient également dans le temps: dès que l'authentification n'est plus obtenue (l'utilisateur retire par exemple les lunettes), la transmission en cours des données est interrompue, jusqu'à ce que l'utilisateur porte à nouveau les lunettes. Cette configuration accroît notablement la sécurité dans la transmission de données fortement personnalisées.

20 Comme évoqué précédemment, la nature même des données DATA selon l'invention peut varier sensiblement selon différentes applications.

Selon une configuration, ces données, initialement mémorisées dans la mémoire 1300, sont extraites de celles-ci en cas d'authentification positive, puis
25 transmises au dispositif de visualisation 2000. Lorsque ces données sont personnalisées, l'invention permet à l'utilisateur de transporter avec lui ces données (par exemple des paramètres de configuration comme décrits ci-après) et d'utiliser n'importe quel dispositif de visualisation avec ces données personnelles.

Selon une application, ces données sont des éléments d'un menu interactif.
30 Ainsi, lorsqu'un utilisateur porte des lunettes, celles-ci transmettent après authentification au dispositif 2000 ces éléments de menu interactif, lesquels peuvent donc être personnalisés selon l'utilisateur. Puis un menu interactif avec tout ou partie de ces éléments est affiché à l'utilisateur sur l'écran 2400, lequel utilisateur navigue dans le menu de façon classique à l'aide d'une télécommande du dispositif 2000.

De façon assez similaire, ces données peuvent être des données complémentaires à un programme en cours d'affichage sur l'écran 2400. A titre illustratif, ce peut être une traduction de la bande audio dans la langue de l'utilisateur des lunettes, ou bien des explications ou commentaires (sous forme audio ou texte) du programme affiché.

Selon une autre application, ces données transmises après authentification sont des informations de configuration ou de préférence, éventuellement personnelles à l'utilisateur, par exemple le volume sonore à appliquer par le dispositif 2000, une chaîne de démarrage à l'allumage du dispositif 2000, des paramètres de rendu tel que la luminosité ou le contraste ou le format de restitution (16/9, 4/3, image 2D ou 3D, etc.). En présence des lunettes et éventuellement d'une authentification réussie, le dispositif de visualisation 2000 fonctionnera alors selon ces informations de configuration.

Selon encore une autre application, ces données peuvent comprendre une information pour autoriser ou non la restitution et le rendu d'un contenu numérique par le dispositif 2000. Par exemple, il peut s'agir d'une clé cryptographique prévue pour décrypter un flux numérique crypté reçu par un tuner du dispositif 2000. Ainsi, en présence des lunettes et d'une authentification réussie, la clé cryptographique est transmise au dispositif 2000 lequel peut alors décrypter le flux numérique et afficher son contenu (en d'autres termes, cela permet notamment de décoder de façon sûre des chaînes cryptées). L'authentification préalable de l'utilisateur assure donc une utilisation sécurisée de la clé cryptographique pour décoder le flux numérique.

Selon encore une autre application, ces données initialement mémorisées dans la mémoire 1300 peuvent être un contenu numérique à afficher sur l'écran 2400, par exemple des photos ou une séquence vidéo. De préférence, dans ce cas, on utilisera une carte à mémoire, par exemple de type microSD (pour *Secure Digital*). Ainsi, le dispositif 2000 reçoit, directement des lunettes, un contenu numérique à afficher.

Selon encore une autre application, les lunettes peuvent être utilisées comme une télécommande du dispositif de visualisation 2000. Dans ce cas, les données initialement mémorisées dans la mémoire 1300 sont des signaux de commande compatibles avec le dispositif 2000.

A titre illustratif, le capteur 1400 peut être de type capteur de mouvement (accéléromètre ou inclinomètre notamment) permettant de détecter un mouvement ou une position de la tête de l'utilisateur. A détection d'un tel mouvement, un signal de

commande associé est transmis au dispositif 2000 pour par exemple modifier son affichage.

Par exemple, si le capteur 1400 détecte que l'utilisateur est allongé, l'image affichée par 2400 peut être tournée de 90°.

5 Selon un autre exemple, si le capteur 1400 détecte un mouvement "non" de la tête, un signal commandant l'extinction du dispositif 2000 peut être envoyé.

A noter que si plusieurs utilisateurs d'un même dispositif 2000 portent chacun des lunettes selon l'invention, à réception d'un tel signal de commande le dispositif 2000 peut afficher un message demandant aux autres utilisateurs de valider
10 ou non ce signal. Chaque utilisateur peut alors voter en effectuant soit le mouvement de la tête similaire (ce qui envoie le même signal de commande) soit un mouvement de la tête contraire. Une règle de vote (unanimité ou majorité) permet au dispositif 2000 de déterminer, au final, si le signal de commande reçu doit être exécuté ou non.

Selon encore une autre application, ces données initialement mémorisées
15 dans la mémoire 1300 peuvent comprendre une information de synchronisation (par exemple une fréquence) propre à l'utilisateur. Par exemple, il peut s'agir d'une vitesse d'obturation de chaque œil pour des lunettes 3D actives, qui soit adaptée aux yeux de l'utilisateur. Dans ce cas, l'information de synchronisation est transmise au dispositif de visualisation 3D 2000, lequel adapte, à réception de celle-ci, la vitesse d'affichage des
20 images et donc de synchronisation des obturations en fonction de cette information de synchronisation.

Selon une autre configuration, les données DATA transmises ne sont pas initialement mémorisées dans la mémoire 1300. Elles sont le résultat d'un traitement du microcontrôleur, par exemple à partir d'une information stockée dans la mémoire
25 1300. Encore une fois, ce traitement générant les données DATA ou bien la transmission de celles-ci au dispositif 2000 peut être conditionnée à l'authentification de l'utilisateur comme décrite précédemment.

Selon une application, les lunettes 1000 mémorisent une clé cryptographique en 1300 et le microcontrôleur 1100 l'utilise, en cas d'authentification
30 réussie de l'utilisateur, pour décrypter (selon des mécanismes classiques) un contenu numérique crypté reçu d'une source externe (par exemple du dispositif de visualisation 2000 en utilisant la communication bidirectionnelle 1200-2200). Un contenu numérique décrypté DATA est ainsi obtenu, lequel est alors transmis au dispositif de visualisation 2000.

Le contenu numérique peut être un contenu multimédia tel que un jeu, un film, ou encore un accès à un service domotique.

5 Dans les exemples qui précèdent, les données DATA transmises sont directement utilisées par le dispositif de visualisation 2000 pour afficher un contenu numérique: les données DATA forment soit directement tout ou partie du contenu numérique à afficher, soit des données (clé cryptographique) autorisant la rendu d'un tel contenu, soit encore des informations de configuration influant par exemple sur le rendu ou sur des paramètres d'affichage du dispositif 2000.

10 Selon une variante cependant, le dispositif 2000 peut jouer le simple rôle de routeur des données DATA vers un autre équipement, par exemple les lunettes d'un autre utilisateur, un téléphone mobile ou un décodeur (récepteur TNT par exemple). Dans cette configuration, cet autre équipement intègre une fonction non présente dans le dispositif 2000 et nécessaire pour le traitement des données DATA
15 avant par exemple affichage sur ce dispositif 2000. Ainsi, ces données sont routées vers cet équipement, qui les traite et peut les renvoyer vers le dispositif de visualisation pour affichage.

Par exemple, les lunettes 1000 de l'utilisateur comprennent une interface de réception de données (interface radio), par exemple pour recevoir des appels
20 téléphoniques ou un signal TNT.

Lorsque l'autre équipement est de type téléphone mobile, les informations de signal d'appel ou même la conversation téléphonique elle-même sont transmises depuis les lunettes 1000 vers le téléphone mobile via le dispositif 2000, ce dernier opérant une restitution de l'appel: affichage sur l'écran des informations de la
25 communication en cours (numéro appelant, durée, signal d'appel, etc.) et restitution audio de la conversation téléphonique.

Lorsque l'autre équipement est un décodeur TNT, un signal codé TNT reçu par les lunettes est transmis au décodeur TNT via le dispositif 2000 pour décodage. Le flux TNT décodé est retourné par le décodeur au dispositif 2000 pour affichage sur
30 l'écran 2400.

Dans une variante du premier exemple général de l'invention, aucune donnée d'authentification n'est acquise, mais simplement une information d'utilisation des lunettes. En référence à la **Figure 3**, l'interface d'acquisition 1400 comporte un
35 capteur configuré pour détecter l'ouverture et la fermeture des branches de lunettes. A

titre d'exemple, il peut s'agir d'un capteur de la position des articulations entre les branches et les cercles des lunettes, ou un détecteur de présence de la tête à proximité proche des lunettes.

5 Dans l'exemple de la figure, il s'agit de simples boutons mécaniques ou capacitifs permettant de savoir si les lunettes sont en cours d'utilisation (branches ouvertes) ou non (branches fermées).

10 En fonction de cette information d'utilisation des lunettes acquise par le capteur 1400, les lunettes envoient un signal de commande DATA soit d'allumage du dispositif 2000 (en cas de lunettes ouvertes) soit d'extinction ou de mise en veille de ce dispositif (en cas de lunettes fermées ou d'absence d'une tête à proximité des lunettes, c'est-à-dire lorsque l'utilisateur ne porte pas les lunettes).

Les exemples qui précèdent ne sont que des modes de réalisation de l'invention qui ne s'y limite pas.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de communication entre un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation (2000) et ledit dispositif de visualisation, comprenant les étapes suivantes:

5 –acquérir, au niveau d'une interface d'acquisition (1400) intégrée dans une paire de lunettes (1000) de l'utilisateur, une information d'utilisation des lunettes;

 –générer et transmettre au dispositif de visualisation (2000), par un microcontrôleur (1100) intégré aux lunettes, un signal de données (DATA) en fonction de l'information acquise.

10 2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel l'information d'utilisation des lunettes acquise est une information d'authentification de l'utilisateur.

 3. Procédé selon la revendication 2, dans lequel l'information d'authentification acquise est une information biométrique acquise à l'aide d'au moins un capteur intégré aux lunettes.

15 4. Procédé selon la revendication 2 ou 3, comprenant en outre l'authentification de l'utilisateur auprès du microcontrôleur (1100) intégré aux lunettes et à partir de l'information d'authentification acquise, avant de transmettre ledit signal de données (DATA) au dispositif de visualisation (2000) uniquement en cas d'authentification réussie.

20 5. Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel le signal de données généré et transmis (DATA) comprend au moins une clé cryptographique de déchiffrement d'un contenu numérique à afficher sur le dispositif de visualisation (2000).

 6. Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, comprenant en outre, au niveau du microcontrôleur (1100) des lunettes, les étapes suivantes:

25 –obtenir un contenu numérique crypté;

 –obtenir une clé de décryptage à partir de l'information acquise;

 –décrypter le contenu numérique crypté à l'aide de la clé de décryptage;

 et procédé dans lequel le signal de données (DATA) transmis au dispositif de visualisation (2000) comprend le contenu numérique ainsi décrypté.

30 7. Procédé selon la revendication 6, dans lequel l'obtention du contenu numérique crypté comprend la réception, par une interface de communication (1200) intégrée aux lunettes, d'un contenu numérique crypté transmis par le dispositif de visualisation (2000).

35 8. Procédé selon la revendication 7, dans lequel le décryptage en continu du contenu numérique crypté à l'aide de la clé de décryptage et la transmission en

continu du contenu décrypté au dispositif de visualisation (2000) sont conditionnés à une détection continue, par au moins un capteur (1400) intégré aux lunettes (1000), du port des lunettes par ledit utilisateur.

5 **9.** Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel le signal de données généré et transmis (DATA) comprend des données de configuration pour configurer le dispositif de visualisation (2000).

10. Procédé selon la revendication 9, dans lequel les données de configuration appartiennent à un profil propre à l'utilisateur et obtenu à l'aide de ladite information acquise.

10 **11.** Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel le signal de données généré et transmis (DATA) comprend des données à afficher par ledit dispositif de visualisation (2000).

12. Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel le signal de données généré et transmis (DATA) comprend un signal de commande du dispositif de visualisation (2000).

13. Procédé selon l'une des revendications 1 à 12, dans lequel le dispositif de visualisation (2000) comprend un écran d'affichage 3D (2400) et les lunettes (1000) sont des lunettes 3D pour visualiser une image 3D sur ledit écran.

20 **14.** Lunettes (1000) pour un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation (2000), intégrant:

 – une interface d'acquisition (1400) configurée pour acquérir une information d'utilisation des lunettes;

 – un microcontrôleur (1100) pour générer et commander la transmission, au dispositif de visualisation (2000), d'un signal de données (DATA) en fonction de
25 l'information acquise.

1/2

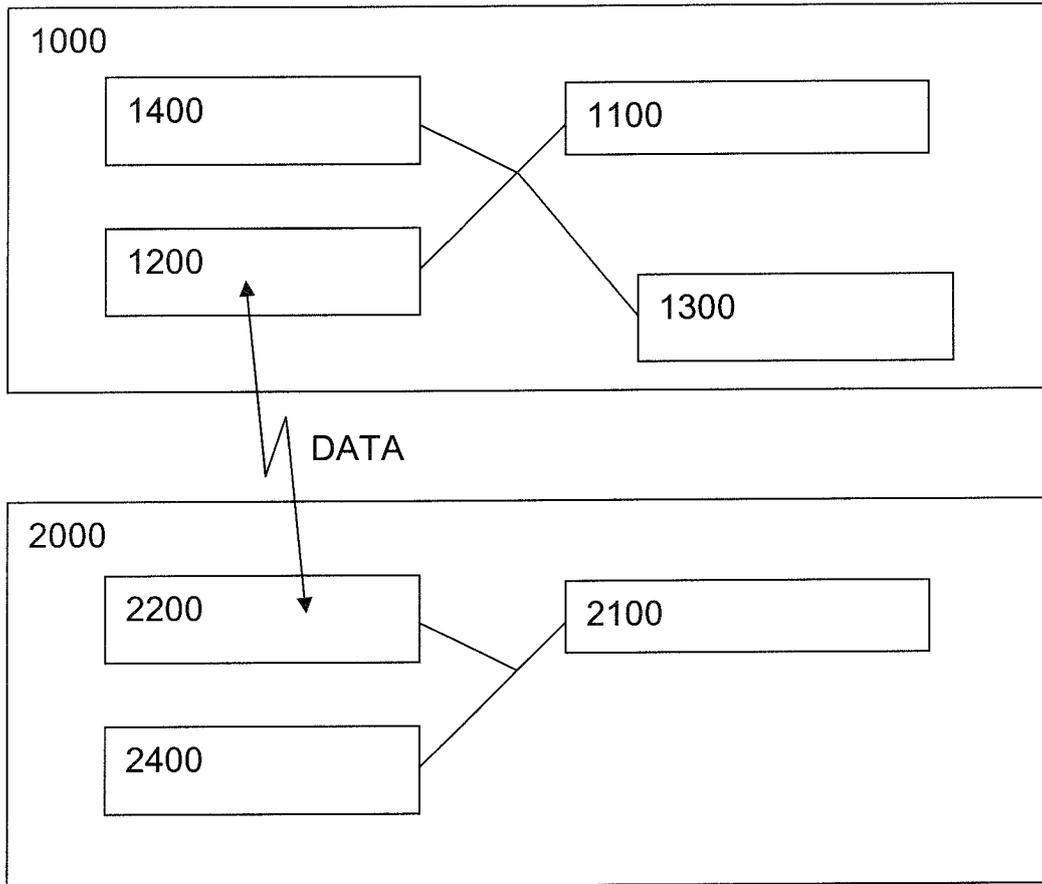


Figure 1

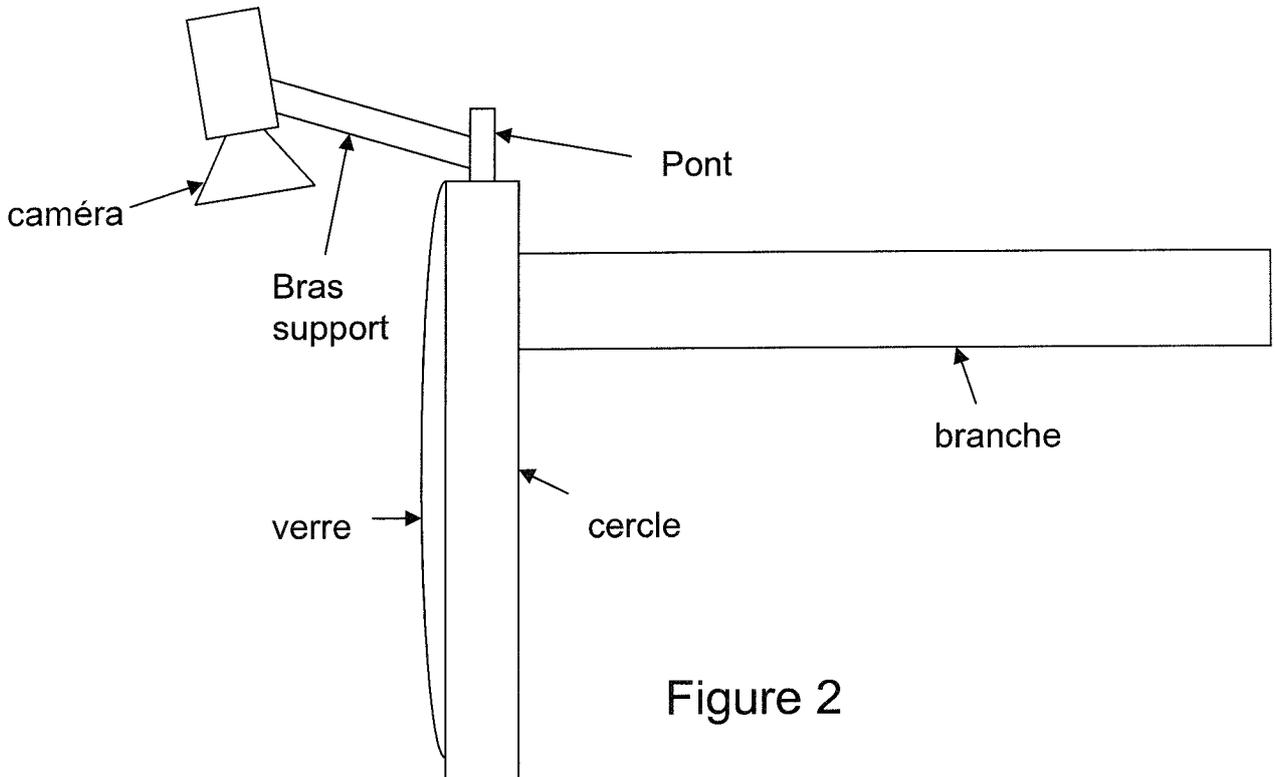


Figure 2

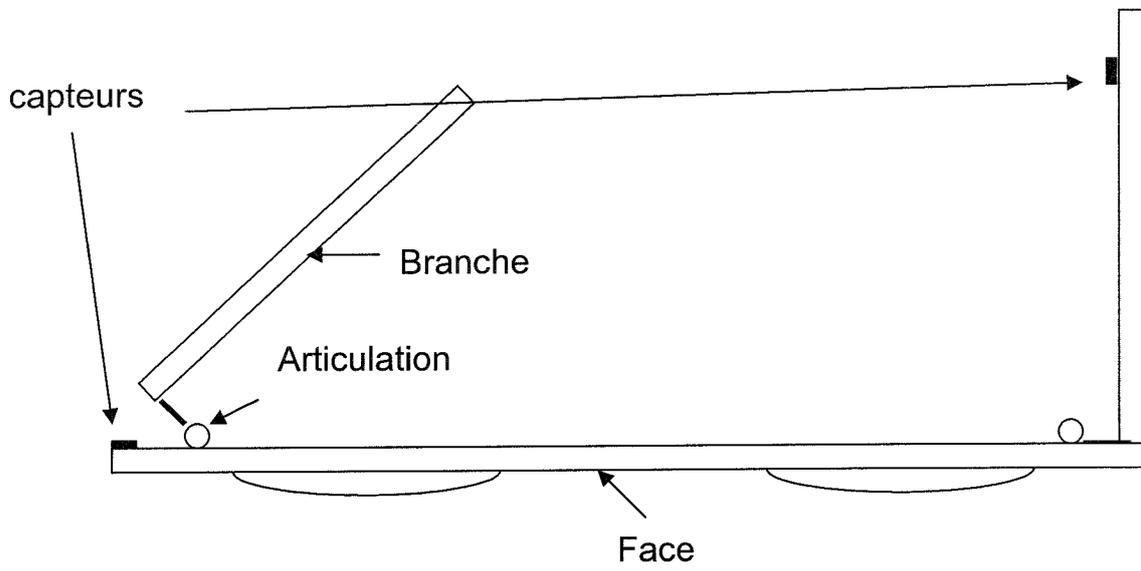


Figure 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE PARTIEL**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 754905
FR 1158315

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendications concernées	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 6 959 389 B1 (DUNN JAMES M [US] ET AL) 25 octobre 2005 (2005-10-25) * colonne 4, ligne 34 - colonne 6, alinéa 16 * * colonne 7, ligne 34-50; figure 3 * -----	1-8,13, 14	G06F3/048 G08C19/28 H04N13/00
Y	US 2010/110368 A1 (CHAUM DAVID [US]) 6 mai 2010 (2010-05-06) * alinéa [0117] * -----	1-8,13, 14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H04N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 janvier 2012		Wahba, Alexander	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

FA 754905
FR 1158315

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 5-8, 14(complètement); 1-4, 13(en partie)

communications sécurisées

2. revendications: 9-12(complètement); 1-4, 13(en partie)

configuration à partir d'un profil propre à l'utilisateur

La première invention a été recherchée.

Absence d'unité de l'invention

Il est fait référence aux documents suivants :

D1

US 6 959 389 B1 (DUNN JAMES M [US] ET AL) 25 octobre 2005 (2005-10-25)

D2

US 2010/110368 A1 (CHAUM DAVID [US]) 6 mai 2010 (2010-05-06)

1 UNITÉ

On considère qu'il existe 2 inventions couvertes par les revendications suivantes :

1.1 1.Invention: (rev. 1-8, 13 (part.) et 14) communications sécurisées;

1.2 2.Invention: (rev. 1-4, 9-12 et 13 (part.)) configuration à partir d'un profil propre à l'utilisateur

Les raisons pour lesquelles les inventions ne sont pas liées entre elles de telle sorte qu'elles ne forment qu'un seul concept inventif général sont les suivantes :

1 ABSENCE D'ACTIVITÉ INVENTIVE

La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet de la revendication 1 n'impliquant pas d'activité inventive.

1.1 D1, qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, divulgue

Procédé de communication entre un utilisateur utilisant un dispositif de visualisation et ledit dispositif de visualisation (D1: col.5, l.12-16), comprenant les étapes suivantes:

-acquérir, au niveau d'une interface d'acquisition intégrée dans une paire de lunettes de l'utilisateur , une information d'utilisation des lunettes (D1: col.5, l.12-16);

-générer et transmettre au dispositif de visualisation, par un microcontrôleur intégré aux lunettes, un signal de données en fonction de l'information acquise (D1: col.6, l.4-16; fig.3; col.7, l.34-50).

1.1 Par conséquent, l'objet de la revendication 1 diffère de ce procédé connu en ce que

ladite interface d'acquisition est intégrée dans une paire de lunettes de l'utilisateur

; il est donc nouveau.

1.1 Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut donc être considéré comme une acquisition automatique de l'information d'authentification en

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

FA 754905
FR 1158315

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

évitant l'entrée de l'information d'authentification par l'utilisateur (D1: col.5, l.13-16).

1.1 La solution proposée dans la revendication 1 de la présente demande ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive pour les motifs suivants :

L'acquisition d'information d'authentification n'est plus liée au domaine technique des dispositifs de visualisation mais au domaine technique d'authentification en général.

D2 divulgue une acquisition alternative de l'information d'authentification en général (D2: par.117). Dans D2 l'interface d'acquisition est intégrée dans une paire de lunettes de l'utilisateur (D2: par.117).

Il serait donc évident pour l'homme du métier désireux d'automatiser l'acquisition de l'information d'authentification d'appliquer ces caractéristiques, avec un effet correspondant, dans un procédé suivant D1, afin d'obtenir un procédé conformément à la revendication 1.

1.1 Revendication 14

Le même raisonnement s'applique mutatis mutandis à l'objet de la revendication indépendante correspondante 14 qui n'est donc pas considéré comme inventive.

1 REVENDEICATIONS DÉPENDANTES

Les revendications dépendantes 2-4 et 13 ne contiennent pas de caractéristiques qui satisfassent aux exigences d'activité inventive en étant combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles lesdites revendications dépendantes sont liées, voir:

Rev.2: authentification de l'utilisateur (D1: col.5, l.14-16);

Rev.3: information biométrique acquise à l'aide d'au moins un capteur intégré aux lunettes (D2: par.117);

Rev.4: authentification de l'utilisateur auprès du microcontrôleur intégré aux lunettes et à partir de l'information d'authentification acquise, avant de transmettre ledit signal de données au dispositif de visualisation uniquement en cas d'authentification réussie (option évidente c.f. D2: par.118);

Rev.13: un écran d'affichage 3D et les lunettes sont des lunettes 3D pour visualiser une image 3D sur ledit écran (c'est généralement que l'affichage 3D et les lunettes 3D doivent être synchronisés; l'application de l'invention est évidente).

1 L'objet des revendication indépendantes 1 et 14 n'implique pas d'activité inventive (cf. ? [link to #id1]). Par conséquent, les caractéristiques techniques suivantes des revendication 5 et 9 apportent une contribution par rapport à l'état de la technique et peut être considérée comme une caractéristique technique particulière :

1.1 Revendication 5: le signal de données généré et transmis comprend au moins une clé cryptographique de déchiffrement d'un contenu numérique à afficher sur le dispositif de visualisation.

Le problème correspondant peut être considéré comme "mettre en oeuvre des communications sécurisées " (p.6, l.16-21).

1.1 Revendication 9: le signal de données généré et transmis (DATA) comprend des données de configuration pour configurer le dispositif de visualisation.

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

FA 754905
FR 1158315

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

Le problème correspondant peut être considéré comme " configurer le dispositif de visualisation ".

1 L'exigence d'unité de l'invention n'est donc plus observée, dans la mesure où il n'existe entre les objets des groupes suivants de revendications dépendantes aucun lien technique portant sur une ou plusieurs caractéristiques techniques particulières identiques ou correspondantes.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1158315 FA 754905**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-01-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6959389 B1	25-10-2005	US 6959389 B1	25-10-2005
		US 2006041758 A1	23-02-2006
		US 2009055654 A1	26-02-2009

US 2010110368 A1	06-05-2010	US 2010110368 A1	06-05-2010
		WO 2010062479 A1	03-06-2010
		WO 2010062481 A1	03-06-2010
